

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gourbeyre, le 08 août 2024

UN PREMIER CAS HUMAIN D'INFECTION PAR LE VIRUS WEST NILE (VWN) EST DÉTECTÉ EN GUADELOUPE :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) rappelle la conduite à tenir pour limiter les risques de contamination

Le 07/08/24, l'ARS Guadeloupe a été informée de la détection du premier cas humain d'infection par le virus West Nile sur son territoire. Il s'agit d'un homme qui a été contaminé par la piqûre de moustiques porteurs de la maladie, lors de son séjour en Guadeloupe. Ce patient est actuellement pris en charge à l'hôpital.

Dans ce contexte, l'ARS souhaite rappeler la conduite à tenir auprès de la population pour limiter les risques de circulation du virus.

Le virus West Nile (ou du Nil occidental) est considéré aujourd'hui comme le deuxième flavivirus le plus répandu après celui de la dengue. La circulation de ce virus a été mise en évidence en Guadeloupe par une étude sérologique chez des chevaux en 2002. Dès lors, une surveillance épidémiologique du virus comportant des volets animal, humain et entomologique, s'est mise en place. Le 28 juin dernier, le virus a été détecté chez deux chevaux en Guadeloupe.

Le virus du Nil occidental infecte l'homme essentiellement par la piqûre de moustiques porteurs de la maladie, mais l'infection peut aussi être transmise par l'intermédiaire de produits de santé d'origine humaine (transfusion sanguine, greffe...). Le virus est généralement transporté par les oiseaux migrateurs puis transmis localement par des moustiques. Il est important de noter que le cheval et l'homme ne peuvent pas transmettre le virus à un nouveau moustique.

Dans une très grande majorité des cas (80%), l'infection par le VWN est asymptomatique. Toutefois, dans 20% des cas, la maladie se présente sous forme d'un syndrome de type grippal avec une fièvre, des maux de tête, des courbatures. Dans de plus rares cas encore, principalement chez des personnes fragilisées, la maladie se présente sous forme d'infection neurologique sévère.

Pour faire suite à la détection d'un premier cas en Guadeloupe, l'ARS souhaite rappeler les mesures de protection individuelle qui doivent être mises en place pour limiter les risques de nouvelles contaminations. Les mesures énoncées ci-dessous permettent également de se protéger contre le virus de la dengue, lui aussi transmis par les piqûres de moustique et également présent en Guadeloupe.

